



**délibération :
D_2025_2_3**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 39

Votants : 44

**Objet : Approbation du
Compte Financier
Unique (CFU) 2024 du
Budget Annexe ZAE de
CHOYAU**

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 03 avril à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Bray-sur-Seine, salle polyvalente à Bray-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 21 Mars 2025

Titulaires : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur GODRON Charles, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame SIVANNE Evelyne, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MAURY Yannick, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur PACHOT Joël

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame CARRASCO Armelle, Monsieur CHAINEAU Francis, Madame FLON Justine, Madame FORET Sylvie

Pouvoirs :

Monsieur CAMUSET Pascal a donné pouvoir à Madame LEMORE Christine
Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel
Monsieur FENOUILLET Didier a donné pouvoir à Madame PODOROJNIY Anastasia
Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier
Madame DELATTRE Nadine a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice

Absent(s) : Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LEFEBVRE Julie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame BENOÎT Florence, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Excusé(s) : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur POULAIN Michel, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du Compte de Gestion du Receveur ;

Vu la délibération N° D-2024-3-18 du 4 avril 2024 portant approbation du budget annexe ZAE du Parc d'activité de Choyau 2024 ;

Vu le courrier d'engagement d'adhésion au Compte Financier Unique en date du 18 décembre 2024 portant sur le budget principal et les budgets annexes de la Communauté de communes Bassée-Montois à compter de l'exercice 2024,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 18 mars 2025 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mars 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZAE du Parc d'activité de Choyau de la Communauté de communes ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, réglementairement, Monsieur le Président, ne prend pas part aux débats et a quitté la salle avant que ne soit soumis à approbation le compte financier unique (CFU),

Considérant que Madame Sandrine SOSINSKI, 1ère Vice-Présidente, préside la séance,

Considérant que le compte financier unique (CFU) 2024 présente les résultats suivants,
À savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	1 815 556,80€
RECETTES	1 849 876,80€
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	34 320,00€
DÉFICIT ANTÉRIEUR	- 91 430,51€

RÉSULTAT DE CLÔTURE - 57 110,51€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	2 011 526,41€
RECETTES	1 811 722,11€
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 199 804,30€
DÉFICIT ANTÉRIEUR	- 638 337,63€

RÉSULTAT DE CLÔTURE - 838 141,93€

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2024 - 895 252,44€

Restes à Réaliser :

- Dépenses : 0€
- Recettes : 0€

Sur la proposition de la commission des finances, réunie le 18 mars 2025, le Conseil Communautaire, hors la présence de Monsieur le Président :

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZAE du Parc d'activité de Choyau, tel qu'il lui est présenté.

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Roger DENORMANDIE

Emis le 03/04/2025, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 08/04/2025

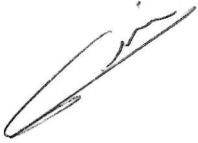
Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 077-200040251-20250403-D_2025_2_3-DE

Le secrétaire de séance



La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.